

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 910

présenté par
M. Cherpion et M. Viry

ARTICLE 32

À l'alinéa 3, substituer par deux fois aux mots :

« national et interprofessionnel »,

les mots :

« national, interprofessionnel et multiprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'intégrer les organisations d'employeurs représentatives au niveau multiprofessionnel à la concertation préalable à la transmission du document de cadrage par le premier ministre.